

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à 9h00,

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de Roffignac, Présidente, en visioconférence.

Date de convocation : 24 octobre 2023

Etaient présents : Mme Pascale GOT ; Mme Françoise de ROFFIGNAC ; Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD ; M. Stéphane LE BOT ; M. Jean PROU ; M. Jacky BOTTON ; Mr Louis CAVALEIRO ; Mr Cyril PENAUD, Mme Michèle SAINTOUT ; Mme Marie-Pierre QUENTIN ; Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

Etaient excusés : Mme Véronique HAMMERER ; Mme Célia MONSEIGNE ; M. Olivier ESCOTS

Etaient également présents : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST ; Mme Elodie LIBAUD, Département de la Charente-Maritime.

Président de séance : Mme Françoise de ROFFIGNAC

Secrétaire de séance : Mme Pascale GOT.

Délibération N° 2023-05-51

Animations SAGE Estuaire de la Gironde et volet « zones humides » - demandes de subvention pour l'année 2024 – Département Gironde

Membres en exercice : 17

Membres présents : 11

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le CGCT ;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;

Vu les dispositions et règles relatives à l'enjeu « zones humides » ; ZH1 à ZH6,

Vu les dispositions relatives à l'enjeu « pollutions chimiques » Pc1 à Pc3 ;

Une chargée de mission SAGE, recrutée sur un poste permanent, anime la CLE du SAGE et le réseau de partenaires impliqués sur les différents enjeux du SAGE. Elle pilote la révision du SAGE. Une chargée de mission Zones Humides, recrutée également sur un poste permanent, anime la Commission « Zones Humides », afin de coordonner les actions des différents acteurs intervenant sur cette thématique spécifique et prégnante sur le territoire du SAGE.

Le coût annuel de ces deux postes est justifié par :

- Frais salariaux des chargées de mission,
- Coût de l'environnement de travail, réparti en :
 - coûts logistiques et de locaux estimés à 20 % des charges salariales,
 - coûts du personnel d'appui.

Ces coûts représentent un montant de :

Coûts en €	Salaire	Personnel d'encadrement	Environnement	Déplacements	TOTAL
Poste SAGE	49 980	13 417	9 996	1 524	74 917
Poste ZH	55 500	5 447	11 100	1 400	73 447

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

Ces deux postes sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Département de la Gironde, avec des taux respectifs de 70% et 10% pour le poste d'animatrice du SAGE et de 50% et 20% pour l'animatrice « Zones Humides », sur les assiettes de dépenses éligibles décrites ci-avant.

Coûts en €	AEAG			CD33		
	Dépenses éligibles	Taux	Subvention	Dépenses éligibles	Taux	Subvention
Poste SAGE	74 917	70%	52 442	61 500	10%	6 150
Poste ZH	73 447	50%	36 724	68 000	20%	13 600

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau autorise dorénavant à constituer des dossiers de subvention d'animations pour 2 années pour des postes permanents. La subvention afférente aux deux postes a été appelée à l'Agence de l'Eau en 2023 pour les années 2023 et 2024.

De manière à compléter les plans de financement des animations du SAGE Estuaire et de son volet « zones humides », il est proposé de solliciter auprès du Département de la Gironde, les subventions complémentaires pour l'exercice 2024.

Il est décidé à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1 : D'autoriser Madame la Présidente à solliciter une subvention de 6 150 € correspondant à l'animation du SAGE Estuaire de la Gironde, pour l'année 2024, au taux d'aide de 10% auprès du Département de la Gironde ;


Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente à solliciter une subvention de 13 600 €, correspondant à l'animation du volet « Zones Humides » du SAGE Estuaire de la Gironde, pour l'année 2024, au taux d'aide de 20% auprès du Département de la Gironde ;

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 27 novembre 2023.

La présidente de séance,
Françoise de ROFFIGNAC

La secrétaire de séance,
Pascale GOT


SMIDDEST
 Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire
 2 rue St Simon - 33390 BLAYE
 05.57.42.28.76 - contact@smiddest.fr
 Siret : 253 306 310 00058

